Décisions prises par Monsieur le Maire
dans le cadre de la délégation consentie
entre le 28 Juillet 2020 et le 16 septembre 2020

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibérations n°12 du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Liste des décisions visées par le contrôle de légalité de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône :

Décision n°44/2020 du 08 septembre 2020 : Convention de location de la Maison Rurale d'Animation de SAVAS au « Lion's Club Annonay »